



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 245 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'intolérance et la discrimination raciales et culturelles sont les précurseurs du génocide, défini comme la destruction systématique d'un groupe racial, ethnique ou culturel;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est la clé pour reconnaître et prévenir les actes de discrimination et de haine chez nos jeunes enfants et que la connaissance des génocides est essentielle pour les prévenir de tels gestes à l'avenir;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre d'étudiants québécois ne savent rien des génocides passés ou présents, y compris l'Holocauste, le génocide arménien, le génocide rwandais et le génocide culturel de nos Premières nations;

CONSIDÉRANT QUE l'étude du génocide ne fait pas actuellement partie du programme d'études secondaires au Québec et que la Fondation pour l'étude obligatoire du génocide dans les écoles est prête à aider à instaurer un tel cours;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que l'Assemblée nationale et le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche agissent pour rendre l'étude du génocide obligatoire dans toutes les écoles secondaires du Québec en vue de créer une société tolérante et pacifique qui tolère toutes les cultures et religions.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**David Birnbaum
Député de D'Arcy-McGee**

26 janvier 2016
Date de signature de l'extrait